

## 1. Identification et utilisation du Chromebook

Les Chromebook des élèves sont enrôlés dans la console d'administration du domaine @ltpdampierre.fr. Les Chromebooks seront identifiés des manières suivantes : numéro de série et référencement par l'ajout d'un numéro d'identification.

Le Chromebook est un outil pédagogique. Les Chromebook sont prévus pour une utilisation régulière à l'école et plus largement au domicile de l'élève.

## 2. Précautions générales

Le Chromebook est et reste la propriété du Lycée Dampierre jusqu'au terme de la location et tous les utilisateurs doivent respecter cette charte. Le Chromebook utilisé en cours doit être le Chromebook distribué par l'Établissement. Dans le cas contraire, l'appareil apporté ou tout autre appareil technologique, sera confisqué, donné à la vie scolaire, et rendu aux responsables légaux en main propre.

La maintenance et la configuration du matériel sont de la compétence exclusive de l'établissement. Aucune intervention externe, même dans une enseigne certifiée Google, n'est autorisée. La prise en charge des pannes et de la maintenance technique est acquise pour la durée de la location, l'élève s'adresse alors directement au service informatique de l'établissement.

Ce matériel étant destiné à un usage pédagogique, l'établissement dispose de la pleine autorité lorsque le matériel est dans l'Établissement, ou dans le cadre d'un déplacement organisé par l'Établissement, et de la capacité à prendre des mesures disciplinaires selon la gravité et la répétitivité, conformément au règlement intérieur, si le comportement de l'élève le nécessite. Le matériel doit être utilisé uniquement dans une salle de classe, de permanence ou au CDI, en présence d'un professeur ou d'un assistant d'éducation. L'utilisation dans le couloir, dans la cour est interdite sauf en cas d'activité spécifique demandée par un(e) enseignant(e). Ainsi, l'usage du Chromebook est strictement interdit lors des récréations et sur le temps de midi.

### 2.1 Transport des Chromebook

Les Chromebook ne doivent pas être retirés de leur coque de protection fournie par l'Établissement et celle-ci doit être fermée lors des déplacements. Il est strictement

interdit de personnaliser le matériel mis à disposition (autocollants, écriture sur la coque, etc).

### 2.2 Entretien de l'écran

L'écran de le Chromebook peut être endommagé si l'appareil est manipulé sans précaution. Une pression excessive exercée sur l'écran est susceptible d'entraîner des dommages.

- Ne vous appuyez pas sur le Chromebook quand il est fermé.
- Ne posez rien près de le Chromebook qui soit susceptible d'exercer une pression sur l'écran
- N'utilisez qu'un chiffon doux et propre pour nettoyer l'écran. Mais n'utilisez aucun produit nettoyant.

### 2.3 Économiseurs d'écran / Photos d'arrière-plan

Quand la configuration du domaine @ltpdampierre.fr le permet, l'élève pourra utiliser un économiseur d'écran ou une image d'arrière-plan personnalisé, neutre et appropriée à une projection. Il devra être en accord avec le droit à l'image et ne devra pas faire référence aux armes, à la pornographie, aux grossièretés, à l'alcool ou aux drogues, sous peine de sanctions attribuées par la vie scolaire après constat par l'enseignant, selon la gravité et la répétitivité de l'infraction, conformément au règlement intérieur.

### 2.4 Sons, musiques, jeux ou programme

Le son doit être coupé en permanence, sauf consigne contraire de l'enseignant. Les jeux en ligne ne sont pas autorisés sur les Chromebook. Les élèves ne seront autorisés à utiliser les casques audio qu'avec l'accord de l'enseignant(e). Les Chromebook disposent d'une connectivité Bluetooth et d'une prise casque de type jack 3,5 mm.

### 2.5 Recharge de la batterie

Il est demandé aux élèves de procéder, à la maison, à la recharge complète de l'appareil. En cas de décharge complète en classe, l'élève devra demander à l'enseignant l'autorisation afin de recharger le Chromebook. En cas d'oubli répété, l'élève sera sanctionné par la vie scolaire suite aux constats des enseignants. Le

Chromebook étant un matériel pédagogique, il doit être prêt à l'emploi à l'arrivée de l'élève. Le chargeur de batterie et le câble ne doivent pas être amenés dans l'établissement, sauf demande expresse et écrite de l'établissement. Les pannes, casses, vols, pertes du chargeur et/ou du câble ne sont pas pris en charge par l'établissement. Le ou les responsables légaux s'engagent à remplacer ces pièces à l'identique. L'établissement ne saurait être tenu responsable des dommages causés par le dispositif de charge et/ou la batterie du Chromebook.

### 3. Contenu et enregistrement du travail

#### 3.1. Contenu

Il est interdit d'enregistrer, même de façon temporaire, tout contenu illicite ou pour lequel l'élève ne détient pas les droits. Il est interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure. Toute diffusion non autorisée fera l'objet d'un conseil de discipline et de sanctions pénales. L'ensemble des données de l'élève doivent être stockées dans le Drive offert par le domaine @ltpdampierre.fr

#### 3.2. Réseau et Enregistrement du travail

La Présentation de Marie ne peut garantir que son réseau fonctionnera 100 % du temps mais oeuvre en permanence à un fonctionnement optimal. Il est nécessaire que les élèves active le mode hors connexion du Chromebook afin de pouvoir poursuivre son utilisation en cas de panne du réseau.

#### 3.3 Inspection

L'élève peut stocker ses données personnelles, mais la priorité est donnée aux contenus pédagogiques. Le service informatique sur ordre du Chef d'établissement peut à tout moment inspecter le contenu du Chromebook.

#### 3.4 Installation d'applications.

Le Chromebook étant un outil pédagogique, l'élève n'est pas autorisé à ajouter d'application de divertissement. Seules les applications disponibles sur la liste blanche du domaine seront téléchargeables. Il est formellement interdit aux élèves d'activer ou de tenter d'activer le mode développeur de l'appareil.

### 3.5 Procédure pour la réinstallation

En cas de difficultés techniques, de présence d'Apps inappropriées, le Chromebook sera réinitialisé par le service informatique. Le lycée Dampierre décline toute responsabilité en cas de perte de documents suite à la réinitialisation du Chromebook. Dans ce but, l'élève doit sauvegarder ses données sur le drive offert par l'espace @ltpdampierre.fr.

## 4. Conditions générales d'usages

### 4.1 Usage acceptable

L'utilisation des ressources technologiques du Lycée Dampierre est un privilège, et non un droit. Ce privilège ne peut être ni transféré ni étendu à des personnes ou groupes extérieurs à l'établissement et devient caduc dès qu'un élève ne fait plus partie des effectifs du Lycée Dampierre. La présente charte informe tous les utilisateurs de la responsabilité qu'ils ont d'utiliser les ressources technologiques de manière efficace, éthique et conforme aux lois. En cas d'infraction à la présente charte, les privilèges pourront être restreints, l'accès aux ressources technologiques du lycée pourra être refusé et des sanctions disciplinaires appropriées pourront être appliquées en conformité avec le règlement général du lycée. Au besoin, des poursuites judiciaires pourront être envisagées.

### 4.2. Responsabilité des parents Les parents s'engagent à :

Encadrer leur enfant face à l'utilisation de cet outil d'information et de communication, de la même façon et avec les mêmes valeurs qui sont mises de l'avant avec les autres médias à la maison (Internet, télévision, films, radio, ...). En tout temps, le respect de soi et des autres doit s'appliquer. Connaître le mot de passe de l'identifiant @ltpdampierre.fr de leur enfant. Prendre en compte le guide de bonne utilisation fourni par l'établissement.

### 4.3. Responsabilité de l'Établissement :

- Fournir une connectivité sans fil garantissant l'utilisation efficace des Chromebook en classe.
- Fournir un blocage efficace des contenus inappropriés.

- Mettre à disposition les ressources nécessaires afin que chaque élève puisse faire le meilleur usage de son Chromebook.
- Former son personnel afin que ces derniers soient une ressource pédagogique pour les élèves.
- Veiller à ce que l'élève comprenne, applique et respecte la charte d'utilisation.
- Éduquer les élèves à une utilisation responsable de la tablette.

#### 4.4. Responsabilité de l'élève L'élève s'engage à :

- respecter le règlement intérieur de l'école ;
- utiliser les appareils de manière responsable et éthique ;
- utiliser toutes les ressources technologiques de manière appropriée afin de ne pas endommager les équipements du Lycée Dampierre ;
- Aider l'Établissement à protéger les systèmes et équipements informatiques en contactant le service informatique pour tout problème de sécurité ;
- surveiller les activités sur leur(s) compte(s) ;
- respecter les points énumérés dans la charte ;
- ne prêter son Chromebook à personne ;

#### 4.5. Activités strictement interdites aux élèves

Sans être exhaustive, voici la liste de ce qui est interdit lors de l'usage de le Chromebook :

- Toute infraction à la charte d'utilisation et aux lois en vigueur;
- Installation de matériaux protégés par des droits d'auteur et obtenus de manière illégale; Envoi, consultation, téléchargement ou distribution de contenus offensants, racistes, menaçants, pornographiques, obscènes ou sexuellement explicites, de documents plagiés.
- Toute tentative d'intimidation, de dénigrement, d'harcèlement ou de menace
- Utilisation de jeux vidéo, de jeux en ligne y compris les jeux de hasard et de paris, et tous réseaux sociaux
- Modification de la configuration de le Chromebook (hormis les paramètres personnels : police, luminosité, etc)

- Envoi d'e-mails en masse ou d'e-mails inappropriés; Accès aux comptes, fichiers et/ou données d'autres élèves; Modification des paramètres sans autorisation; Utilisation d'Internet et de comptes e-mails du Lycée Dampierre en vue de gains financiers ou commerciaux ou de toute activité contraire à la loi
- Utilisation de communications anonymes et/ou fausses; Communication de ses propres informations personnelles ou de celles d'autrui sur Internet, quelle qu'en soit la raison ; vandalisme (toute tentative malveillante pour endommager ou détruire les équipements, logiciels ou données.
- Tentative de passer outre le filtre Internet de l'établissement en utilisant un serveur proxy ; Connexion au ChromeCast d'une autre classe dont on ne fait pas partie.

En cas de manquement à la présente charte, le Chromebook sera verrouillé à distance par le service informatique, la restitution temporaire ou permanente de l'appareil sera demandée aux responsables légaux.

#### 5. Surveillance

Chromebook ne doivent en aucun cas être laissés dans un lieu non surveillé (cours de récréation, cantine, vestiaires et couloirs) Si un Chromebook est trouvé dans un lieu non surveillé, il sera remis au service informatique ou à un des référents Gsuite de l'établissement. En dehors des heures de cours, le Chromebook doit être rangé dans le sac de l'élève. Ce dernier doit être sous sa constante surveillance. L'établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de dégradation, de vol,... si l'élève n'a pas respecté ces consignes.

#### 6. Perte, dommage et vol de le Chromebook

Les Chromebook devront faire l'objet de la part des responsables légaux d'un contrat d'assurance. L'assurance couvre notamment le vol avec effraction, vol avec agression et présence de témoins, bris de machine, incendie, dégâts des eaux, dommages électriques. Les dommages dus à la négligence, les vols sans effraction caractérisée ou le vol de matériel non abrité dans un lieu fermé et couvert, le vandalisme et l'incendie criminel. En cas de pertes, vol ou dommages à l'appareil, il est impératif de joindre l'établissement dans les plus brefs délais.

## 7. Conditions d'accès au réseau :

Toute personne de l'établissement se verra attribuer un accès au réseau après avoir pris connaissance et signé le présent document.

Chaque utilisateur dispose d'un identifiant ( login ) et d'un mot de passe personnel lui permettant de : se connecter au réseau du lycée,

- utiliser les logiciels et ressources pédagogiques présents sur le réseau,
- accéder aux informations et ressources présentes sur Intranet et Internet,
- accéder à un répertoire personnel sur lequel des données pourront être stockées.

L'attention est attirée sur le fait que le mot de passe identifie l'utilisateur et engage son entière responsabilité sur l'usage qui est fait de sa connexion au réseau. Pour éviter tout désagrément, le mot de passe doit demeurer confidentiel.

### 7.1 Respect des règles de la déontologie informatique :

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie et notamment à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa propre identité,
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
- d'altérer les données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation,
- de porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants,
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau,
- de modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau, de se connecter ou d'essayer de se connecter à un site sans y être autorisé,
- de contourner ou détourner les droits d'utilisation d'un logiciel,
- de copier illégalement tout logiciel n'appartenant pas au domaine public,
- d'installer tout logiciel dont l'établissement ne possède pas la licence,

- de développer ou d'installer des programmes qui s'auto-dupliquent ou s'attachent à d'autres programmes ( virus informatiques ),
- d'utiliser ou de s'approprier des oeuvres ( image, musique, photo, texte, ... ) protégées par les lois de la propriété intellectuelle et sans l'autorisation de l'auteur,
- de consulter, télécharger ou diffuser des documents à caractère raciste, extrémiste, négationniste, pédophile ou pornographique.
- La réalisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite.

### 7.2 Utilisation et règles du réseau :

Tout utilisateur du réseau dispose d'un répertoire personnel, sur le serveur pédagogique, dans lequel ses données peuvent être enregistrées. De ce fait, tout enregistrement sur le disque dur des stations est à éviter. Il est à noter que les stations peuvent être reconfigurées à tout moment ce qui occasionne, de façon irrémédiable, la disparition des données présentes.

L'utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter ( sans fermer sa session de travail ) car si par la suite des modifications ont lieu sur ses données personnelles, l'utilisateur en sera le seul responsable.

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il doit informer l'administrateur réseau en cas d'anomalie.

Dans le cadre d'un cours se déroulant dans une salle informatique et pour le respect de celui-ci, il est interdit de s'adonner à d'autres activités que celles données par le professeur afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.

L'administrateur du réseau peut être amené à consulter de manière précise les sessions des utilisateurs. Cette consultation exceptionnelle est effectuée en cas d'agissements suspects et en liaison avec le chef d'établissement.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles définies précédemment s'expose à des sanctions proportionnelles à la gravité de la faute commise, allant de l'avertissement à l'interdiction définitive, ainsi qu'aux sanctions pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.